

Avis Financier

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE

Les actionnaires de l'action I2 (FR0013053444) du Compartiment JUST TRANSITION FOR CLIMATE de la SICAV **AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING**, gérée par la société de gestion Amundi Asset Management, sont informés qu'à compter du 22 décembre 2023, les actions seront décimalisées au cent-millième. En outre, le montant minimum de souscription ultérieure sera abaissé à un cent-millième d'action.

Cette modification ne fait pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers et n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

La documentation réglementaire du Compartiment est mise à jour pour tenir compte de cette évolution à compter du 22 décembre 2023.

Les autres caractéristiques du Compartiment demeurent inchangées.

Nous vous invitons à consulter le Document d'Informations Clés (DIC) de votre Compartiment AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING – JUST TRANSITION FOR CLIMATE, disponible sur le site internet www.amundi.com.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.